

Compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Jasmine PUCH-NEDELLEC

Ordre du jour:

Délibération : élection du délégué et des 3 suppléants pour les Elections Sénatoriales

Délibération: désignation des délégués aux EPCI (annule et remplace la délibération _2020_0009

Délibération : désignation du délégué auprès d'AGEDI

Délibérations du conseil:

ELECTION DU DELEGUE ET DES 3 SUPPLEANTS POUR LES SENATORIALES

A l'unanimité, sont élus pour les Elections Sénatoriales:

Délégué: Daniel POMIES

Suppléants: Frank MONTAUBAN

Jasmine PUCH NEDELLEC

Sophie ROBERT

DESIGNATION DES DELEGUES AUX EPCI (DE 2020 018)

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE_2020_0009

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L 5211-8 du code général des collectivités territoriales qui précise que le mandat des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés.

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur le Maire invite celui-ci à procéder à l'élection des délégués pour les EPCI dont la commune est membre. En fonction de la répartition des sièges prévus dans les statuts de chacun des E.P.C.I. concerné et après avoir effectué le vote, ont été élus à l'unanimité :

SIDEAU de Mirande :

- Titulaire : LAMOTHE Jean-Pierre

- Suppléant : CHARLIER Philippe

SYNDICAT D'ENERGIE DU GERS :

- Titulaires : POMIES Daniel

MONTAUBAN Frank

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à VOCATION MULTIPLE :

- Titulaire : MONTAUBAN Frank

- Suppléant : POMIES Daniel

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Désignation du délégué AGEDI (Agence de GEstion et Développement Informatique) (DE 2020 021)

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 27/05/2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité , relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré :

- DESIGNER Madame PUCH NEDELLEC Jasmine, première adjointe, domiciliée à Chemin de la Tuilerie 32300 Saint-Martin, 05.62.66.78.58, comme déléguée de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.